

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

INTERRUPTION DE LA CIRCULATION

Nous, Maire de la Commune de Lumbres,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,
Vu les Travaux relatifs au remplacement support bois pour Enedis 3 Rue Henri Russel à réaliser par l'entreprise VF ELECTRO, 149 Rue de CASSEL, 59940 NEUF BERQUIN,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux n° 3 Rue Henri Russel du **Mardi 03 Janvier 2023 au Lundi 9 Janvier 2023**.

Article 2 : La circulation sera limitée à 30km/h,

Article 3 : La pose de la signalisation sera assurée par l'entreprise VF ELECTRO SARL,

Article 4 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- Monsieur BILEM Medhi Entreprise VF Electro,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 19 Décembre 2022

Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire
le **20 DEC. 2022**

